



Chèque encaissé à tort par un cuisiniste

Par **lilou**, le **16/06/2009** à **07:01**

Bonjour,rrnrnJ'ai signé avec un cuisiniste à la Foire de Paris et lui ai laissé deux chèques d'acomptes qu'il devait encaisser fin juillet et en 2010. (précisé contractuellement avec les numéros de chèques)rrnrnLe premier chèque a été encaissé à tort le 4/6 en prétextant une erreur.rnJe vous laisse imaginer qu'il m'a mis dans une situation très délicate à la banque car il me dit qu'il me rembourse mais j'attends le virement depuis 10 jours.rnrnAprès des appels et mails quotidiens, il n'y a aucune trace du virement.rnJ'ai également peur qu'il encaisse le deuxième chèque.rnrnJe lui ai envoyé une mise en demeure hier de me restituer le virement sous 8 jours, de me renvoyer l'autre chèque ainsi que la possibilité de rompre le contrat car non respect et de mener une action au tribunal de grande instance.rnrnSi je n'ai pas de nouvelles sous 8 jours, quelle est la procédure? Combien de temps se passera-t'il avant de récupérer les fonds?rrnrnJe vous remercie de votre réponse.